



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 16 décembre 2019 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémy Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Est absente: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2019-1037 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,
appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1038 **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 décembre 2019 et des séances extraordinaires du conseil de la ville tenues le 5 décembre 2019**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 décembre 2019 et des séances extraordinaires du conseil de la ville tenues le 5 décembre 2019, tels que rédigés.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 4 décembre 2019 et des séances extraordinaires du conseil d'agglomération de Québec tenues le 5 décembre 2019

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 4 décembre 2019 et lors des séances extraordinaires du conseil d'agglomération de Québec tenues le 5 décembre 2019 et dépose les procès-verbaux.

Communications écrites au conseil

Dépôt du registre des déclarations des membres du conseil concernant les dons, les marques d'hospitalité et autres avantages pour la période du 3 décembre 2018 au 16 décembre 2019, conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, et à l'article 9 du *Code d'éthique et de déontologie régissant les membres du conseil*, R.V.Q. 2584;

Dépôt du relevé des déclarations d'intérêts pécuniaires mises à jour des membres du conseil, en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

Dépôt d'un rapport du Vérificateur général de la Ville intitulé *Résultats de la vigie exercée en 2019 sur le projet de Réseau structurant de transport en commun*;

Dépôt d'une pétition de 1041 signataires, de commentaires de résidents et d'une lettre d'appui du député fédéral de Louis-Hébert, relatifs à l'obtention d'une piscine municipale extérieure dans le secteur de Cap-Rouge;

Dépôt, par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, de sa déclaration concernant les dons, marques d'hospitalité et autres avantages, en vertu de l'article 9 du *Code d'éthique et de déontologie régissant les membres du conseil*, R.V.Q. 2584;

Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'un document du *Réseau de transport de la capitale*, suite à une proposition déposée par monsieur le conseiller Jean Rousseau et discutée lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 mars 2019, concernant la gratuité des services de transport en commun sur l'ensemble de son réseau lorsqu'il y a accumulation de neige au sol de 20 centimètres et plus (Référence : CV-2019-0167);

Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Savard, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 décembre 2019, relative à la liste des secteurs visés par des agrandissements du périmètre d'urbanisation, dans le cadre de l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé*, R.A.V.Q. 1310 (Référence : PA2019-156).

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2019-1039 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 décembre 2019, relatif à la présentation aux comités pléniers d'arrondissement de l'avancement du projet du Réseau structurant de transport en commun - RS2019-016 (Ra-2169)

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel RS2019-016. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean Rousseau déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Raymond Dion appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que la Ville s'est engagée à informer les citoyens au fur et à mesure de l'état d'avancement des études, plans et travaux liés à la mise en place du *Réseau structurant de transport en commun* (RSTC);

Attendu que la Ville a entamé la création de comités de bon voisinage afin d'aller à la rencontre des citoyens et d'ouvrir un lieu d'échanges et de dialogue;

Attendu que la Ville convoque régulièrement les journalistes à des huis-clos techniques et des conférences de presse pour présenter l'état d'avancement du RSTC;

Attendu qu'il est mentionné sur le site internet du réseau que chaque tronçon du tracé de 23 kilomètres est analysé finement, et permet de planifier les revêtements de sol, les aménagements paysagers et les besoins de circulation des différents usagers;

Attendu que l'implantation de ce réseau de transport en commun aura des impacts particuliers et spécifiques aux différents quartiers de la ville;

Attendu que les conseillers municipaux ne sont pas informés de manière particulière et régulière de l'état d'avancement de la planification et de l'aménagement du réseau;

Attendu que le projet de *Réseau structurant de transport en commun* aura un impact considérable sur plusieurs districts, et que les citoyens questionnent régulièrement les élus à ce sujet;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau,
appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est proposé que la Ville de Québec demande au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de venir présenter de manière régulière, lors de séances des comités pléniers d'arrondissement, l'avancement des études, plans et travaux pour les divers aménagements du projet de *Réseau structurant de transport en commun*.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 5 Contre : 15

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Proposition sans préavis

CV-2019-1040 Hommage à monsieur Jean Pagé et sincères condoléances à sa famille

Attendu que monsieur Jean Pagé, animateur, commentateur et journaliste sportif, s'est éteint le 9 décembre 2019 à l'âge de 73 ans, à la suite d'un long combat contre le cancer de la prostate;

Attendu que depuis son diagnostic en décembre 1995, monsieur Jean Pagé est devenu porte-parole de *Procure*, un organisme qui sensibilise les hommes à l'importance du dépistage et de la prévention de ce type de cancer;

Attendu que monsieur Jean Pagé a également fondé la *Marche du Courage Procure*, qui amasse chaque année des centaines de milliers de dollars pour la recherche, ainsi que la *Randonnée du Courage Pat Burns*, également décédé en novembre 2010 d'un cancer généralisé diagnostiqué cinq ans plus tôt;

Attendu que monsieur Jean Pagé a entrepris sa carrière dans le monde des communications à la station *CJMT* de Chicoutimi avant d'être embauché à *Radio-Canada* au début des années 70, où il a animé la *Soirée du hockey* pendant 17 saisons;

Attendu qu'au cours de sa carrière d'animateur et de commentateur sportif, monsieur Jean Pagé a pris part à 12 *Jeux Olympiques*, auxquels il a maintes fois participé à titre de chef d'antenne;

Attendu que monsieur Jean Pagé a récolté de multiples honneurs au fil des années, incluant huit trophées *Métrostar* et deux prix *Gémeaux*;

Attendu qu'en novembre 2019, monsieur Jean Pagé s'est vu décerné la *Médaille d'honneur* de l'*Assemblée nationale du Québec*, une haute distinction, pour son implication dans le domaine des communications;

Attendu que monsieur Jean Pagé était connu de tous ceux qui ont eu le privilège de le côtoyer comme un homme empreint de bonté, de générosité et d'une grande gentillesse;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent l'ensemble de la carrière de monsieur Jean Pagé ainsi que sa contribution majeure à la sensibilisation, à l'importance du dépistage et de la prévention du cancer de la prostate, et qu'ils offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1041 Félicitations à monsieur Réjean Lemoine pour sa médaille de reconnaissance de la *Société historique de Québec*

Attendu que le 30 novembre 2019, l'historien Réjean Lemoine recevait la *Médaille de reconnaissance 2019* de la *Société historique de Québec*, dans le cadre du *Dîner annuel du président* au *Cercle de la Garnison*;

Attendu que la *Société historique de Québec* attribue cette médaille tous les deux ans depuis 2012, dans le but de souligner l'apport de personnes qui, par leurs actions ou par leurs œuvres, contribuent à faire découvrir l'histoire de notre ville, à mettre en lumière la richesse de son patrimoine ou à faire connaître l'importance du rôle joué par Québec sur la scène nationale ou internationale;

Attendu qu'aujourd'hui historien et chroniqueur urbain local, monsieur Réjean Lemoine possède également une longue feuille de route comme conférencier, auteur, panéliste et animateur de marches historiques;

Attendu que monsieur Réjean Lemoine est également connu comme une personne engagée au sein de la communauté, et qu'il fut d'ailleurs conseiller municipal du district de Saint-Roch, de 1989 à 1997;

Attendu que le 5 novembre 2018, monsieur Réjean Lemoine et madame Sandra Bisson étaient présents à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec pour présenter leur livre *Québec-Ouest/Vanier: de l'indigence à l'indépendance*, un ouvrage important puisqu'il s'agissait du premier livre sur l'histoire de Vanier;

Attendu que l'expertise de monsieur Réjean Lemoine en tant qu'historien n'a d'égale que ses talents de communicateur, rappelant la place des gens et des

citoyens qui ont fait et qui continuent de bâtir l'histoire et le patrimoine de notre ville;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Réjean Lemoine pour s'être vu décerner la *Médaille de reconnaissance 2019* de la *Société historique de Québec*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1042 Hommage à monsieur Denis McKay et sincères condoléances à sa famille et ses amis

Attendu que c'est avec tristesse et stupéfaction que nous avons appris, le 3 décembre 2019, le décès de monsieur Denis McKay, directeur du *Conseil beauportois de la culture* depuis 2009;

Attendu que monsieur Denis McKay était un citoyen impliqué dans le secteur de Beauport et a participé notamment à la relance du secteur du Vieux-Moulin;

Attendu que son action bénévole a toujours été marquée par son engagement indéfectible au sein de la communauté, notamment auprès du *Festival Beauport en neige*, du *Comité pour la vitalité de l'Avenue Royale* et du *Comité Beauport Ville en santé*;

Attendu que monsieur Denis McKay avait également participé à trois ouvrages en compagnie de l'auteure Moïra Dompierre, soit *Une Île, des Elles* en 2003, *Sur la Route de la Nouvelle-France* (qui a également reçu le *Prix du patrimoine* du *Conseil de la Culture de Québec*) et *Notre tour de l'Île d'Orléans* en 2008, trois œuvres qui se sont particulièrement distinguées;

Attendu que monsieur Denis McKay a œuvré pendant des années au sein de la communauté beauportoise, et que son implication fut marquante pour bien des gens qui l'ont côtoyé au fil des années;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville présentent leurs plus sincères condoléances à la famille et aux amis de monsieur Denis McKay et reconnaissent son apport inestimable à la vie communautaire et culturelle de Beauport.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1043 Remerciements à monsieur Jacques Goulet de SunLife Canada ainsi qu'à madame Roxanne Vachon et autres organisateurs pour le succès de la 9^e édition du Bal du maire de Québec de la Fondation Jeunes en Tête

Attendu que la 9^e édition du *Bal du maire de Québec* de la *Fondation Jeunes en Tête* a eu lieu le 6 décembre 2019 au *Fairmont Le Château Frontenac*;

Attendu que chaque année, cet événement a pour but d'amasser des fonds qui permettent à la *Fondation Jeunes en Tête* d'accroître son rayonnement auprès d'organismes qui viennent en aide aux jeunes des régions de la Capitale–Nationale et de l'Est-du-Québec, notamment pour soutenir les initiatives en matière de santé mentale et pour prévenir la détresse psychologique;

Attendu que plus de 500 convives de la communauté des affaires étaient présents lors de la soirée qui s'est déroulée sous le thème des *Splendeurs marocaines*;

Attendu que monsieur Jacques Goulet, président de *SunLife Canada*, était président d'honneur;

Attendu que cette année, l'événement a permis d'amasser une somme record de 525 000 \$, soit 110 000 \$ de plus que l'année précédente;

Attendu que cette somme s'ajoute à plus de 2,6 millions de dollars qui ont été amassés pour la cause lors des huit premières éditions, et qui ont bénéficié à plus de 16 000 adolescents;

Attendu que cet événement était en préparation depuis plusieurs mois et que sa popularité est en grande partie due au dévouement et à la générosité de ses organisateurs et de ses partenaires;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil de la ville remercient monsieur Jacques Goulet de *SunLife Canada* pour sa générosité et sa contribution au succès de l'événement, et félicitent les organisateurs du *Bal du maire de Québec* de la *Fondation Jeunes en Tête*, particulièrement madame Roxanne Vachon, pour leur excellent travail d'organisation, et remercient tous les partenaires de la communauté d'affaires de Québec pour leur contribution au mieux-être des générations futures.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1044 Félicitations au Centre de la science de la biodiversité du Québec et ses partenaires pour la reconnaissance du prix Collaboration scientifique de l'Institut d'administration publique de Québec

Attendu que le 21 novembre 2019, le *Centre de la science de la biodiversité du Québec* (CSBQ), conjointement avec l'*Université Laval*, l'*Institut national de la recherche scientifique* (INRS) et la Ville de Québec, recevait le prix *Collaboration scientifique* de l'*Institut d'administration publique de Québec* (IAPQ);

Attendu qu'il s'agissait de la toute première remise de ce nouveau *Prix d'excellence* de l'IAPQ, créé en collaboration avec les *Fonds de recherche du Québec*;

Attendu que le prix *Collaboration scientifique* récompense une équipe qui a contribué à un projet ayant un impact significatif sur les programmes et les politiques publiques ainsi que sur la population québécoise, par la production, la collecte et l'utilisation de données probantes et de connaissances scientifiques;

Attendu que la Ville de Québec s'est associée à des juristes et à des chercheurs multidisciplinaires en biologie et en hydrologie pour aller chercher une meilleure connaissance des milieux humides sur notre territoire, afin de mieux les protéger et de les intégrer dans les projets de développement;

Attendu que l'objectif principal du projet du CSBQ et de ses partenaires était de proposer au ministère de l'Environnement les meilleures orientations pour adopter une nouvelle loi sur la conservation des milieux humides, loi qui est entrée en vigueur en 2017 au Québec;

Attendu que les milieux humides du Québec sont de véritables infrastructures vertes qui nous permettent de nous adapter aux changements climatiques, et qu'une réglementation rigoureuse de leur protection est vitale en termes de pérennité;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent le *Centre de la science de la biodiversité du Québec* et ses partenaires pour la reconnaissance du prix *Collaboration scientifique* de l'*Institut d'administration publique de Québec*.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2019-1045 Entente entre la Ville de Québec et le *Défilé de la Saint-Patrick de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Défilé de la Saint-Patrick*, en 2020 - **BE2019-148** (CT-BE2019-148) — (Ra-2167)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Défilé de la Saint-Patrick de Québec*, relative au versement d'une subvention d'un maximum de 115 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Défilé de la Saint-Patrick*, en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier la somme du premier versement équivalant à 50% de la subvention, soit 57 500 \$, à même la *Réserve financière favorisant la réalisation de grands événements et de projets spéciaux relevant de la compétence de proximité de la Ville* (R.V.Q. 2262, modifié par le R.V.Q 2563) pour la gestion et la réalisation de l'événement *Défilé de la Saint-Patrick*, en 2020.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1046 **Dénomination de la nouvelle caserne située au 8005, rue des Saulois - District électoral des Saules - Arrondissement des Rivières - CU2019-101 (Ra-2167)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'entériner la recommandation du Comité de toponymie et de dénommer la nouvelle caserne située au 8005, rue des Saulois, *Caserne des Saulois*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1047 **Lettre d'acceptation de travaux à coûts réels transmise à la Ville de Québec par Vidéotron, dans le cadre du projet de réfection des rues Saint-Augustin (PSO170572) et Sainte-Madeleine (PSO170573) - Arrondissement de La Cité-Limoilou - IN2019-035 (CT-2453899) — (Ra-2167)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'accepter les modalités de la lettre d'acceptation de travaux à coûts réels (référence ING-265555) transmise à la Ville de Québec par *Vidéotron* le 27 novembre 2019;
- 2° d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer ladite lettre;
- 3° d'autoriser le versement d'une somme de 170 060,74 \$, excluant les taxes, à *Vidéotron*, conditionnellement à la réalisation des travaux

d'enfouissement du réseau aérien sur les rues Saint–Augustin et Sainte–Madeleine et sur présentation des pièces justificatives.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1048 Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Neuville relative à la fourniture de services en matière de sports de glace - LS2019-384 (Ra-2167)

Les membres du conseil consentent à l'unanimité de procéder à une correction de l'annexe jointe à l'entente intermunicipale, afin de remplacer la mention « Château-Richer » par « Neuville ».

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Neuville, relative à la fourniture de services en matière de sports de glace, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1049 Contrat entre la Ville de Québec et Action–Habitation de Québec inc., relatif à l'administration du Programme d'adaptation de domicile - PA2019-092 (Ra-2167)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu :

- 1° de résilier le contrat sur l'administration du *Programme d'adaptation de domicile* intervenu le 1^{er} août 2002 entre la Ville de Québec et *Action–Habitation de Québec inc.*;
- 2° d'autoriser la conclusion du contrat entre la Ville de Québec et *Action–Habitation de Québec inc.*, relatif à l'administration du *Programme d'adaptation de domicile (PAD)*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1050 **Autorisation de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports du Québec, pour l'année financière 2019–2020 - PA2019-158 (Ra-2167)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à signer et à déposer le formulaire de présentation de demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* pour l'année financière 2019–2020.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1051 **Contrat entre la Ville de Québec et Action–Habitation de Québec inc., relatif à l'administration du Programme des petits établissements accessibles - PA2019-163 (Ra-2167)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat entre la Ville de Québec et *Action–Habitation de Québec inc.*, relatif à l'administration du *Programme des petits établissements accessibles (PEA)*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1052 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de la Cité-Limoilou - Engagement de crédit relatif à l'avenant numéro 1 à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et le Centre Mgr Marcoux inc., relative à l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021 (Dossier 64763) - AP2019-700 (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de la Cité-Limoilou à modifier l'engagement de crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente de gestion intervenue entre la Ville de Québec et *Centre Mgr Marcoux inc.* pour retirer l'entretien de la patinoire extérieure du parc Bardy, dans le contrat de gestion de l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour un retrait d'une

somme de 14 729,14 \$, excluant les taxes, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021, selon des conditions substantiellement conformes à l'avenant numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1053 **Renouvellement du contrat pour la maintenance et le soutien pour l'application *Symphony* (en mode hébergé) et *Entreprise - Catalogue Astrolabe* (en mode hébergé) associées aux bibliothèques de Québec, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (Dossier 47419) - AP2019-793 (CT-2455958) — (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser:

1° le renouvellement du contrat octroyé à *SirsiDynix (Canada) inc.* pour la maintenance et le soutien de l'application *Symphony* (en mode hébergé) et *Entreprise - Catalogue Astrolabe* (en mode hébergé) associées aux bibliothèques de Québec, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour une somme de 160 961,96 \$, excluant les taxes;

2° le représentant du Service des approvisionnements à signer ledit contrat.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1054 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou - Engagement de crédit relatif à l'avenant numéro 1 à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et *Centre Durocher*, relative à l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 3 mars 2021 (Dossier 72902) - AP2019-821 (CT-2457894) — (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou à modifier l'engagement de crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et *Centre Durocher* pour l'ajout des heures de surveillance au centre communautaire Edouard-Lavergne, dans l'entente de gestion de l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou, pour un ajout d'une somme de 24 892,92 \$, exonérée de la TPS et de la TVQ, pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 mars 2021, selon des conditions

substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1055 Entente entre la Ville de Québec et *Événements GPCQM*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Grand Prix Cycliste de Québec* en 2020, 2021, 2022 et 2023 - BE2019-115 (CT-2457986) — (Ra-2168)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Événements GPCQM*, relative au versement d'une subvention de 5 020 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Grand Prix Cycliste de Québec* en 2020, 2021, 2022 et 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes;
- 2° d'approprier une somme de 1 210 000 \$ à même la *Réserve financière favorisant la réalisation de grands événements et de projets spéciaux relevant de la compétence de proximité de la Ville* (R.V.Q. 2262, modifié par le R.V.Q. 2563) pour le versement de la subvention, dans le cadre de la tenue de l'événement *Grand Prix Cycliste de Québec*, en 2020.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1056 Attribution de trois odonymes - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - CU2019-100 (Ra-2168)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu de dénommer les rues identifiées par les lettres A, B et C sur le plan-repère joint au sommaire décisionnel, par les odonymes suivants :

- Rue A : Coureur-des-Bois, rue du;
- Rue B : Cabourg, rue de;
- Rue C : Charivari, rue du.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 29.

CV-2019-1057 **Modification de la résolution CV-2019-0592 - Ententes entre la Ville de Québec et deux organismes, relatives aux versements de subventions, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle* - CU2019-103 (Modifie CV-2019-0592) (CT-2430726, CT-2454766) — (Ra-2168)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la modification de la résolution CV-2019-0592 du 2 juillet 2019 afin d'y retirer l'entente entre la Ville de Québec et *L'Église Saint-Charles de Limoilou : Espaces d'initiatives*;
- 2° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *L'Église Saint-Charles de Limoilou : Espaces d'initiatives*, relative au versement d'une subvention totalisant 2 108 414 \$, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 3° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *La Corporation de la Cathédrale Holy Trinity*, relative au versement d'une subvention totalisant 184 901 \$, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe audit sommaire;
- 4° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la Ville à signer lesdites ententes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1058 **Avenant à l'acte de vente intervenu entre la Ville de Québec et *Complexe Maguire S.E.C.*, relatif à la vente d'une partie du lot 2 075 350 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2019-128 (CT-DE2019-128) — (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'acte de vente reçu devant Me Catherine Poulin, notaire, le 20 juillet 2018 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, sous le

numéro 24 020 865, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel, qui annule et remplace le deuxième alinéa du premier paragraphe de l'article *Conditions*, et la totalité de l'article *Considération* de l'établissement d'une servitude réelle et temporaire de stationnement public de cet acte.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1059 Révision à la hausse de l'affectation annuelle à la *Réserve financière pour le paiement de la dette de proximité de la Ville* et ratification de l'appropriation d'un montant à même la *Réserve financière pour le paiement de la dette de proximité de la Ville* - FN2019-046 (Ra-2168)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° de réviser à la hausse le montant de l'affectation 2019 à la *Réserve financière pour le paiement de la dette de proximité de la Ville* d'un montant de 4 830 500 \$ afin de l'établir à 40 130 500 \$;
- 2° de ratifier l'appropriation d'une somme de 40 130 500 \$ à même la *Réserve financière pour le paiement de la dette de proximité de la Ville*, tel que détaillé à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1060 Autorisation de l'affectation de paiements comptant sur les immobilisations comme financement de dépenses sur des règlements d'emprunt de proximité et mixtes - FN2019-048 (Ra-2168)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser l'affectation de paiements comptant sur les immobilisations comme financement de dépenses sur des règlements d'emprunt de proximité et mixtes pour un montant de 93 877 530 \$, tel que présenté à l'annexe B jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1061 **Fermeture de 37 règlements d'emprunt, réduction des pouvoirs de dépenser et annulation des soldes résiduels de pouvoir d'emprunt - FN2019-050 (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° de procéder à la fermeture de 37 règlements d'emprunt, tel que détaillé à l'annexe jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de réduire les pouvoirs de dépenser d'une somme de 485 878,26 \$;
- 3° d'annuler les soldes résiduels de pouvoir d'emprunt totalisant 3 060 214,70 \$;
- 4° de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'ajuster les registres en conséquence.

Monsieur le conseiller Raymond Dion demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernoult, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Stevens Mélançon, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Patrick Paquet, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

A voté contre : monsieur le conseiller Raymond Dion.

En faveur : 18 Contre : 1

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège.
Il est 19 h 44.

CV-2019-1062 **Prolongement des rues Philippe-Grenier et Ulysse-Ste-Marie et ouverture de deux nouvelles rues - District électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - Arrondissement de Beauport - PA2019-157 (CT-2454959, CT-2454960) — (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9012-6749 Québec inc. et Les aménagements René Drouin inc., comprenant notamment le prolongement de deux rues et la construction de deux nouvelles rues sur une longueur approximative

de 1 641 mètres linéaires, et selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint au sommaire décisionnel, ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;

- 2° d'autoriser 9012-6749 *Québec inc.* et *Les aménagements René Drouin inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser 9012-6749 *Québec inc.* et *Les aménagements René Drouin inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés à la suite de la réception d'un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente avec 9012-6749 *Québec inc.* et *Les aménagements René Drouin inc.*, relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe audit sommaire;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier à signer ladite entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés et des servitudes nécessaires en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de ladite entente;
- 9° d'autoriser, à 9012-6749 *Québec inc.*, un investissement de 109 400 \$, excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente, ainsi qu'un montant de 12 500 \$, excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville pour le surdimensionnement d'une conduite d'aqueduc réalisée en application de ladite entente;
- 10° d'autoriser, à *Les aménagements René Drouin inc.*, un investissement de 104 400 \$, excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente, ainsi qu'un montant de 12 500 \$, excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville pour le surdimensionnement d'une conduite d'aqueduc réalisée en application de ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1063 **Adjudication d'un contrat pour la collecte et le transport des encombrants sans halocarbure de la Ville de Québec - 2020 à 2024 (Appel d'offres public 61429) - AP2019-633 (CT-2428116) — (Ra-2169)**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Sani-Terre Environnement inc.*, le contrat pour la collecte et le transport des encombrants sans halocarbure de la Ville de Québec - 2020 à 2024, pour la période du 6 janvier 2020 au 29 septembre 2024, conformément à la demande publique de soumissions 61429 et selon les prix unitaires de sa soumission du 24 septembre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1064 **Adjudication de contrats pour la location avec entretien de camions à chargement avant (Appel d'offres public 61488) - AP2019-746 (CT-2440740, CT-2440743) — (Ra-2169)**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Location de Camions Excellence PacLease, Division de Camions Excellence Peterbilt inc.*, les contrats des lots 1 et 2, selon l'option A d'une durée de 5 ans, pour la location avec entretien de camions à chargement avant, le début de la location du lot 1 étant prévu le 1^{er} septembre 2020 et celui du lot 2 étant prévu le 1^{er} septembre 2021, conformément à la demande publique de soumissions 61488 et selon sa soumission renégociée du 7 novembre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2026 par les autorités compétentes :

1° Lot 1, option A : Pour une somme de 4 137 210 \$, excluant les taxes;

2° Lot 2, option A : Pour une somme de 4 181 163,84 \$, excluant les taxes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1065 **Entente entre la Ville de Québec et *Organisme EXMURO arts publics*, relative au versement d'une somme annuelle pour la création et la réalisation d'une grande exposition d'art public éphémère extérieure en 2020, 2021 et 2022 - AP2019-763 (CT-2455785) — (Ra-2169)**

Les membres du conseil consentent à l'unanimité de procéder à une correction de l'impact financier du sommaire décisionnel, afin de modifier le montant de « 1 625 02 \$ » par « 1 625,02 \$ ».

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despina,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Organisme EXMURO arts publics*, relative au versement d'une somme annuelle de 325 000 \$, excluant les taxes, pour la création et la réalisation d'une grande exposition d'art public éphémère extérieure pour les années 2020 à 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes;
- 2° la directrice du Bureau des grands événements à signer ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1066 **Autorisation d'un ajout d'investissement au Service de la gestion des immeubles et son affectation au projet lié aux travaux d'améliorations locatives du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale - DE2019-258 (Ra-2169)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser un ajout d'investissement au Service de la gestion des immeubles d'un montant de 44 365 \$ et son affectation au projet lié aux travaux d'améliorations locatives du *Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, au moment de soumettre la proposition, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose le rapport AP2019-769 devant être présenté à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 18 décembre 2019.

CV-2019-1067 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de services techniques entre la Ville de Québec et Rogers Communications Canada inc., relative au déplacement des installations de Rogers Communications Canada inc. (phase avant-projet) dans le cadre du projet du Réseau structurant de transport en commun (Dossier 61177) - AP2019-769 (CT-2437158) — (Ra-2167)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente de services techniques entre la Ville de Québec et *Rogers Communications Canada inc.*, relative au déplacement de ses installations dans le cadre de l'avant-projet du *Réseau structurant de transport en commun*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer ladite entente.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-1068 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Optonique*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Soutien au financement de la mise en oeuvre du plan stratégique 2019-2021 et des activités du Pôle d'excellence en optique-photonique à Québec* - **DE2019-294** (CT-DE2019-294) — (Ra-2167)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 307 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation du projet *Soutien au financement de la mise en oeuvre du plan stratégique 2019-2021 et des activités du Pôle d'excellence en optique-photonique à Québec*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Optonique*, relative au versement de ladite subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-1069 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les ententes triennales entre la Ville de Québec et *SQUAT Basse-Ville* et *Maison de Lauberivière, aide aux adultes en difficulté*, relatives au versement d'un soutien financier pour les années 2020, 2021 et 2022 - **LS2019-431** (CT-2456787) — (Ra-2167)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente triennale, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes, entre la Ville de Québec et :

- 1° *SQUAT Basse-Ville*, relative au versement d'un soutien de 40 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente;
- 2° *Maison de Lauberivière, aide aux adultes en difficulté*, relative au versement d'un soutien de 100 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1070 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et le *CHU de Québec-Université Laval*, relative au versement d'une contribution financière pour la réalisation par le *CHU de Québec-Université Laval*, d'une étude pour la valorisation de la vapeur produite par l'incinérateur municipal dans le système de trigénération du centre hospitalier en cours de construction, près de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus - **PV2019-008** (CT-2440445) — (Ra-2167)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *CHU de Québec-Université Laval*, relative au versement d'une contribution financière de 120 594,36 \$, plus les taxes applicables, pour l'étude réalisée par le *CHU de Québec-Université Laval* portant sur la valorisation de la vapeur produite par l'incinérateur municipal pour utilisation par le système de trigénération du nouveau centre hospitalier présentement en cours de construction, près de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1071 Radiation des créances conformément à la *Politique de gestion de la fermeture administrative de certains dossiers au Service des affaires juridiques* pour l'année 2019 - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la radiation des créances conformément à la *Politique de gestion de la fermeture administrative de certains dossiers au Service des affaires juridiques* pour l'année 2019 - **AJ2019-039 (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la radiation des livres de la Ville de la somme maximale de 160 103,93 \$, représentant les soldes à recevoir pour l'année 2019 de créances jugées irrécouvrables appartenant à la Ville de Québec;
- 2° le Service des finances à faire les écritures comptables requises à cette fin.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la radiation des livres de la Ville de la somme maximale de 205 132,78 \$, représentant les soldes à recevoir pour l'année 2019 de créances jugées irrécouvrables appartenant à l'agglomération de Québec;
- 2° de la radiation des livres de la Ville de la somme maximale de 195 \$, représentant les soldes à recevoir pour l'année 2019 de créances jugées irrécouvrables appartenant à la Ville de L'Ancienne-Lorette;
- 3° de la radiation des livres de la Ville de la somme maximale de 93 \$, représentant les soldes à recevoir pour l'année 2019 de créances jugées irrécouvrables appartenant à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- 4° de la radiation des livres de la Ville de la somme maximale de 100 \$, représentant les soldes à recevoir pour l'année 2019 de créances jugées irrécouvrables appartenant au *Réseau de transport de la Capitale*;
- 5° au Service des finances à faire les écritures comptables requises à cette fin.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1072 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de soutien et d'entretien des licences *BeeOn*, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 (Dossier 42515) - AP2019-661 (CT-2449325) — (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° le renouvellement du contrat octroyé à *ICO Technologies inc.*, pour le soutien et l'entretien des licences *BeeOn*, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, incluant une banque d'heures et l'acquisition de nouvelles licences, pour une somme de 108 564,85 \$, excluant les taxes;
- 2° l'autorisation au directeur du Service des approvisionnements de signer tous les documents requis pour le renouvellement dudit contrat.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1073 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules et outils de bases de données *Oracle* (Dossiers 44976 et 52113) - AP2019-773 (CT-2453779) — (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat adjugé à *Oracle Canada ULC*, pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules et outils de bases de données *Oracle*, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, relatif aux dossiers 44976 et 52113, pour une somme de 371 255,07 \$, excluant les taxes, selon la proposition du 6 novembre 2019.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1074 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'achat de fournitures et la réparation de pompes de marque *Flyght* pour les différentes usines de la Ville de Québec (Dossier 64838) - AP2019-777 (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Société Xylem Canada*, du contrat pour l'achat de fournitures et la réparation

de pompes de marque *Flyght* pour les différentes usines de la Ville de Québec, pour une durée de trois ans, de la date d'adjudication au 31 décembre 2022, pour une somme estimée à 400 728,63 \$, excluant les taxes, suivant sa proposition du 19 novembre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1075 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat *Microsoft MS-Premier* (Contrat-cadre de *Prestations de Services Microsoft* référence U6448699), du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020 (Dossier 51070) - AP2019-785 (CT-2455604) — (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° le renouvellement du contrat *Microsoft MS-Premier* (Contrat-cadre de *Prestations de Services Microsoft* référence U6448699) octroyé à *Microsoft Entreprise*, du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020, pour une somme de 146 798,83 \$, excluant les taxes;
- 2° l'autorisation au directeur du Service des approvisionnements de signer tous les documents requis pour le renouvellement dudit contrat.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1076 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour le soutien et l'entretien annuel des logiciels et progiciels *Unicité*, *Constat Express* et *Genero* pour le Service des affaires juridiques – Cour municipale (Dossier 46606) - AP2019-792 (CT-2456138) — (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat adjugé à *PG Solutions inc.*, pour le soutien et l'entretien annuel des logiciels et progiciels *Unicité*, *Constat Express* et *Genero*, pour le Service des affaires juridiques - Cour municipale, pour l'année 2020 (Dossier 46606), pour une somme de 173 250 \$, excluant les taxes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1077 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement des contrats pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules de la suite *eBusiness (PGI financier) d'Oracle* (Dossier 44976) - AP2019-800 (CT-2457022) — (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° le renouvellement des contrats adjugés à *Oracle Canada ULC*, pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules de la suite *eBusiness (PGI financier) d'Oracle* selon les périodes mentionnées dans les propositions, pour une somme de 880 860,76 \$, excluant les taxes, selon ses propositions du 24 août, 4 septembre, 5 septembre, 7 novembre et du 22 novembre 2019;
- 2° l'autorisation au directeur du Service des approvisionnements de signer tous les documents requis pour le renouvellement desdits contrats.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1078 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commande de logiciels du *Centre de services partagés du Québec* pour l'acquisition des licences du logiciel *CommVault* (Dossier 52827) - AP2019-807 (CT-2453741) — (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation de l'adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commande de logiciels du *Centre de services partagés du Québec* pour l'acquisition des licences du logiciel *CommVault*;
- 2° l'autorisation, au directeur du Service des approvisionnements ou son représentant, de signer la fiche technique d'inscription du *Centre de services partagés du Québec* afin de confirmer ladite adhésion.
- 3° l'approbation d'une dépense estimée à 297 043,51 \$, excluant les taxes, pour l'acquisition des licences du logiciel *CommVault* au mandataire du *Centre de services partagés du Québec*, soit à *ProContact*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1079 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 5 relatif à l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle du *Centre de services partagés du Québec*, pour les services de revue de presse écrite et veille des médias électroniques (radio et télévision) (Dossier 50825) - **AP2019-813** (CT-2452052) — (Ra-2168)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 14 000 \$, excluant les taxes, relative à l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle du *Centre de services partagés du Québec*, en vertu de la résolution CA-2017-0311 du 30 août 2017, pour les services de revue de presse écrite et veille des médias électroniques (radio et télévision), jusqu'au 31 mars 2020, conformément à l'avis de modification numéro 5 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1080 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour l'amélioration du progiciel *VIP (RH et paie)*, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (Dossier 42418) - **AP2019-825** (CT-2452609) — (Ra-2168)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 90 000 \$, excluant les taxes, pour le contrat adjudgé à *DLGL Bureau d'affaires ltée*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur, relativement au contrat pour l'amélioration du progiciel *VIP (RH et paie)*, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1081 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition de l'oeuvre d'art public commémorative pour témoigner de l'action bénévole au *Tournoi International de Hockey Pee-Wee de Québec* (Dossier 64771) - **AP2019-826** (CT-2452798) — (Ra-2168)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adjudication, à *Guillaume D. Cyr*, artiste professionnel, du contrat pour l'acquisition et l'installation de l'oeuvre d'art public commémorative pour témoigner de l'action bénévole au *Tournoi International de Hockey Pee-Wee de Québec*, pour une somme de 200 000 \$, excluant les taxes, conformément à sa proposition du 28 octobre 2019;
- 2° l'autorisation à la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et au greffier de signer ledit contrat d'exécution.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1082 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire à l'entente de services professionnels juridiques relative à l'arbitrage de différends concernant la Loi 15 sur les régimes de retraite pour les employés manuels, les fonctionnaires et les professionnels, du 1^{er} mai 2017 au 31 juillet 2018 - AP2019-830 (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 100 000 \$, excluant les taxes, au contrat adjudgé à *Gravel² Avocats inc.* (Dossier 48811), en vertu de la résolution CA-2017-0270 du 5 juillet 2017, pour des services professionnels juridiques relative à l'arbitrage de différends concernant la Loi 15 sur les régimes de retraite pour les employés manuels, les fonctionnaires et les professionnels, selon les conditions négociées entre les parties.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1083 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Voile internationale Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Transat Québec / Saint-Malo*, en 2020 - BE2019-150 (CT-2456781) — (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Voile internationale Québec*, relative au versement d'une subvention de 200 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Transat Québec / Saint-Malo*, en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1084 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Flash Roméo inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Ronde de financement pour le lancement de la plateforme Voilà* - DE2019-242 (CT-DE2019-242) — (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation du projet *Ronde de financement pour le lancement de la plateforme Voilà* ;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Flash Romeo inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1085 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le bail entre la Ville de Québec (locataire) et 9161-0907 Québec inc. (locateur), relatif à la location de locaux situés au 575, rue Arago Ouest - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2019-310 (CT-DE2019-310) — (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion d'un bail en vertu duquel 9161-0907 Québec inc. loue à la Ville de Québec des espaces situés au 575, rue Arago Ouest, connu et désigné comme étant le lot 5 342 247 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une période de cinq ans, débutant le premier jour du mois suivant la date de livraison complète des lieux loués, qui sera le ou vers le 1^{er} février 2020 et se terminant le ou vers le 31 janvier 2025, incluant cinq options de renouvellement d'un an chacune, pour un loyer annuel total de 137 896 \$, plus les taxes applicables, la première année. Ce loyer annuel sera fixe pour la durée initiale du bail, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer ledit bail.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1086 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la valeur nominale d'obligations émises en vertu de dispositions législatives, l'autorisation de se prévaloir d'une mesure d'allègement fiscal pour l'exercice financier 2019 et l'annulation d'une affectation prévue au budget de fonctionnement 2019 - FN2019-044 (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation à la trésorière de modifier la valeur nominale des obligations émises en vertu de l'article 255 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (2004, chapitre 20), et renouvelées en 2015 et 2016 pour les régimes de retraite des policiers et policières, des pompiers, du personnel professionnel et des cadres de la Ville de Québec, pour un montant de 13 621 090 \$ réparti entre les régimes tels que présentés à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation à la Ville de Québec de se prévaloir, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, de la mesure d'allègement fiscal permettant d'apparier la dépense de rachat des obligations PL 54 à l'amortissement des gains actuariels;
- 3° l'annulation de l'affectation prévue au budget adopté de fonctionnement 2019 de l'agglomération de Québec aux fins de création d'une réserve financière pour le remboursement desdites obligations, pour un montant de 2 123 161 \$.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1087 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la révision à la baisse de l'affectation annuelle à la réserve financière, pour le paiement de la dette de l'agglomération, et la ratification de l'appropriation d'un montant à même la réserve financière pour le paiement de la dette de l'agglomération - FN2019-045 (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la révision à la baisse du montant de l'affectation 2019 à la réserve financière pour le paiement de la dette de l'agglomération, d'un montant de 4 830 500 \$ afin de l'établir à 9 869 500 \$;
- 2° la ratification de l'appropriation d'une somme de 10 998 700 \$ à la réserve financière pour le paiement de la dette de l'agglomération, tel que détaillé à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1088 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'affectation de *paiements comptant sur les immobilisations* comme financement de dépenses sur des règlements d'emprunt de l'agglomération de Québec - FN2019-047 (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'affectation de *paiements comptant d'immobilisations* aux dépenses d'immobilisations sur des règlements d'emprunt d'agglomération, pour un montant de 27 578 080 \$, tel que présenté à l'annexe B jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1089 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la fermeture de 34 règlements d'emprunt, la réduction des pouvoirs de dépenser et l'annulation des soldes résiduels de pouvoir d'emprunt - FN2019-049 (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la fermeture des 34 règlements d'emprunt, tel que détaillé à l'annexe jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de la réduction des pouvoirs de dépenser d'une somme de 1 643 417,87 \$;
- 3° de l'annulation des soldes résiduels de pouvoir d'emprunt totalisant 31 216 939,91 \$;
- 4° de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, l'ajustement des registres en conséquence.

Monsieur le conseiller Raymond Dion demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Stevens Mélançon, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Patrick Paquet, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

A voté contre : monsieur le conseiller Raymond Dion.

En faveur : 19 Contre : 1

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-1090 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Hydro-Québec, pour le déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution pour l'alimentation en souterrain du barrage Mont-Châtel - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - IN2019-036 (CT-2455302) — (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et Hydro-Québec pour le déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution (DCL-22486656);
- 2° au directeur du Service de l'ingénierie de signer ladite entente;
- 3° du versement d'une somme de 127 140,02 \$, plus taxes applicables, à Hydro-Québec, conditionnellement à la réalisation des travaux relatifs à ladite entente et sur présentation des pièces justificatives.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1091 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant deux dérogations à l'égard des plaines inondables, R.A.V.Q. 1311 - PA2019-154 (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant deux dérogations à l'égard des plaines inondables*, R.A.V.Q. 1311;
- 2° la réduction de 45 à 20 jours du délai prévu à l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et accordé aux organismes partenaires pour donner un avis sur la modification proposée;
- 3° l'adoption, conformément à l'article 53.11.4 de ladite Loi, du document indiquant la nature des modifications qui devront être apportées à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Québec advenant la modification du *Schéma d'aménagement et de développement révisé* par l'adoption et l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1311.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1092 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement par la Ville de Québec d'une compensation pour la perte des milieux humides et hydriques, dans le cadre du projet de construction d'une passerelle et d'une piste cyclopiétonne au parc des Saules - **PA2019-165** (CT-2458333) — (Ra-2168)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du versement de la compensation financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au montant de 243 137,80 \$ pour la perte des milieux humides et hydriques dans le cadre du projet de construction d'une passerelle et d'une piste cyclopiétonne au parc des Saules.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1093 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat de vente de vapeur entre la Ville de Québec et *Société en commandite Stadacona WB*, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 - **PV2019-013** (Ra-2168)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du contrat de vente de vapeur entre la Ville de Québec et *Société en commandite Stadacona WB*, d'une durée de 36 mois, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires DE2019-322, DE2019-323, DE2019-330 et DE2019-331 soient soumis en bloc pour adoption.

CV-2019-1094 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales de deux immeubles situés sur le boulevard Hochelaga, connus et désignés comme étant une parcelle des lots 1 665 891 et 2 012 202 du cadastre du Québec, et l'établissement d'une servitude de plantation en faveur de la Ville sur une parcelle du lot 2 012 202 du même cadastre - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - **DE2019-322** (CT-2459362) — (Ra-2169)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition, à des fins municipales, de deux immeubles sis sur le boulevard Hochelaga, propriété de la Société québécoise des infrastructures, connus et désignés comme étant une parcelle des lots 1 665 891 et 2 012 202 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 152,9 et 222,7 mètres carrés, pour une somme de 516 018 \$ comprenant une indemnité immobilière de 378 151 \$, plus les taxes applicables, et 137 867 \$ en dommages, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de plantation, à titre gratuit, sur un immeuble connu et désigné comme étant une parcelle du lot 2 012 202 dudit cadastre, identifiée d'un liséré rouge au plan préliminaire joint à l'annexe 1 du sommaire décisionnel, d'une superficie approximative de 31,9 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 9 de ladite promesse de vente.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-1095 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé sur le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant deux parties du lot 3 069 349 du cadastre du Québec, et l'établissement d'une servitude de plantation en faveur de la Ville sur ces mêmes parties de lot - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2019-323 (CT-2460135) — (Ra-2169)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis sur le boulevard Hochelaga, propriété du *Fonds de placement immobilier Cominar*, connu et désigné comme étant deux parties du lot 3 069 349 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 108,9 mètres carrés, pour une somme totale de 208 000 \$, comprenant 183 769 \$, en indemnité immobilière, plus les taxes applicables, et 24 231 \$ en dommages, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de plantation, à titre gratuit, sur un immeuble connu et désigné comme étant deux parties dudit lot 3 069 349 du cadastre du Québec, et correspondant aux parcelles 3 et 4, illustrées au plan préliminaire, d'une superficie approximative totale de 106,6 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 10 de cette même promesse de vente.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-1096 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé sur le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 014 688 du cadastre du Québec, et l'établissement d'une servitude de plantation en faveur de la Ville sur cinq parcelles du lot 2 014 688 du même cadastre - DE2019-330 (CT-2460315) — (Ra-2169)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis sur le boulevard Hochelaga, propriété d'*Ivanhoé Ste-Foy inc.*, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 014 688 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 3 142,5 mètres carrés, pour une somme totale de 4 265 000 \$, comprenant 4 150 000 \$ en indemnité immobilière, plus les taxes applicables, et 115 000 \$ en dommages, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de plantation, à titre gratuit, sur un immeuble connu et désigné comme étant cinq parcelles du lot 2 014 688 dudit cadastre, identifiées d'un liséré rouge au plan préliminaire, d'une superficie approximative totale de 602,7 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 10 de ladite promesse de vente.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-1097 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé sur le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 012 430 du cadastre du Québec, et l'établissement d'une servitude de plantation en faveur de la Ville sur une parcelle du lot 2 012 430 du même cadastre - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2019-331 (CT-2460298) — (Ra-2169)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis sur le boulevard Hochelaga, propriété d'*Ivanhoé Cambridge II inc.* et *7503024 Canada inc.*, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 012 430 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 1 166,0 mètres carrés, pour une somme totale de 2 295 000 \$, comprenant 1 749 000 \$ en indemnité immobilière, plus les taxes applicables, et 546 000 \$ en dommages, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de plantation, à titre gratuit, sur un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 2 012 430 dudit cadastre, identifiée d'un liséré rouge au plan préliminaire, d'une superficie approximative de 60,5 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 10 de ladite promesse de vente.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-1098 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'application d'un crédit sur les quotes-parts exigibles aux municipalités liées visant à acquitter les dépenses d'agglomération pour l'exercice financier 2019 - FN2019-051 (CT-FN2019-051) — (Ra-2169)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° d'un crédit de 13 752 287 \$ sur les quotes-parts exigibles aux municipalités liées visant à acquitter les dépenses d'agglomération pour l'exercice financier 2019, ventilé et effectué comme suit :

- application d'un crédit d'une somme de 12 010 647 \$ sur la quote-part de la Ville de Québec relative à l'exercice financier 2019;
- application d'un crédit d'une somme de 647 789 \$ sur le 4^e versement de la quote-part de la Ville de L'Ancienne-Lorette relative à l'exercice financier 2019;
- application d'un crédit d'une somme de 1 093 851 \$ sur le 4^e versement de la quote-part de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relative à l'exercice financier 2019;

2° à la trésorière de la Ville de Québec d'effectuer toutes les inscriptions requises aux livres comptables de la Ville afin de donner effet à la présente résolution.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1099 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les versements aux villes de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures, en référence à l'année financière 2018, des sommes résultant des conclusions du jugement de la Cour supérieure relativement à la portion non contestée par la Ville de Québec, dans le cadre du recours intenté par la Ville de L'Ancienne-Lorette concernant le remboursement d'une partie des quotes-parts - FN2019-052 (CT-FN2019-052) — (Ra-2169)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du versement d'une somme de 737 096 \$ à la Ville de L'Ancienne-Lorette, en référence à l'année financière 2018, résultant des conclusions du jugement de la Cour supérieure relativement à la portion non contestée par la Ville de Québec;
- 2° du versement d'une somme de 1 293 275 \$ à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, en référence à l'année financière 2018, résultant des conclusions du jugement de la Cour supérieure relativement à la portion non contestée par la Ville de Québec;
- 3° à la trésorière de la Ville de Québec à procéder à l'ajustement des revenus et des dépenses de compétences d'agglomération et de proximité afin de représenter les conclusions du jugement de la Cour supérieure sur les quotes-parts des municipalités liées relativement à la portion non contestée du jugement, en référence à l'année financière 2018.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1100 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des règlements numéros 373, 374, 375, 376, 377 et 378 modifiant les règlements d'emprunt numéros 185, 218, 229, 236, 256 et 260 du Réseau de transport de la Capitale - FN2019-056 (Ra-2169)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des règlements du Réseau de transport de la Capitale joints au sommaire décisionnel :

- 1° *Règlement Numéro 373 modifiant le Règlement Numéro 185 autorisant des dépenses et un emprunt de 636 000 \$ pour l'achat et l'installation d'abribus et de mobilier urbain et pour procéder à l'aménagement d'infrastructures d'accueil particulières à certaines zones d'arrêt;*
- 2° *Règlement Numéro 374 modifiant le Règlement Numéro 218 autorisant des dépenses et un emprunt de 4 000 000 \$ pour le réaménagement du terminus Jacques-Cartier;*
- 3° *Règlement Numéro 375 modifiant le Règlement Numéro 229 - prêt, en 2008, au Service de transport adapté de la Capitale (STAC) et emprunt nécessaire au paiement des coûts s'y rattachant;*
- 4° *Règlement Numéro 376 modifiant le Règlement Numéro 236 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 107 000 \$ concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations;*
- 5° *Règlement Numéro 377 modifiant le Règlement Numéro 256 autorisant des dépenses et un emprunt de 4 596 000 \$ pour financer la modification du système de refroidissement des moteurs de 163 autobus;*
- 6° *Règlement Numéro 378 modifiant le Règlement Numéro 260 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 776 000 \$ pour le financement de 12 minibus adaptés pour les besoins du Service de transport adapté de la Capitale (STAC) de 2012 à 2015.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1101 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré et ses municipalités locales constituantes relative à la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec - PV2019-014 (Ra-2169)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré et ses municipalités locales constituantes, relative à la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente intermunicipale jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Stevens Mélançon, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Patrick Paquet, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : aucun

En faveur : 20 Contre : 0

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1102 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du recueil des *Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec 2019-2023* - RH2019-1152 (Ra-2169)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du renouvellement du recueil des *Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation de mandater le Service des ressources humaines pour qu'il modifie ledit recueil, conformément aux conditions mentionnées à ce sommaire décisionnel;

- 3° l'autorisation au Service des finances de procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1103 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification à la structure administrative de l'Office du tourisme de Québec - RH2019-1161 (CT-RH2019-1161) — (Ra-2169)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la modification de l'appellation de la Division des connaissances stratégiques, de développement et de l'expérience client pour celle de la Division des connaissances stratégiques et du développement de l'offre (CRB 34400), ainsi que du titre d'emploi associé au poste de directeur de cette division, classe 1 (poste 40556) de l'échelle des emplois régis par l'*Association du personnel de direction de la Ville de Québec*;
- 2° de la modification de l'appellation de la Section de l'expérience client (CRB 34410) pour celle de Section de l'expérience visiteur et du service aux membres (CRB 34020), ainsi que du titre d'emploi associé au poste de directeur de cette section, classe 3 (poste 40557) de l'échelle des emplois régis par l'*Association du personnel de direction de la Ville de Québec* et du rattachement de la Section de l'expérience visiteur et du service aux membres directement sous la direction de l'*Office du tourisme de Québec*;
- 3° de l'abolition de la Division des ventes et des partenariats ainsi que du titre d'emploi associé au poste de directeur de cette division, classe 2 (poste 42102) de l'échelle des emplois régis par l'*Association du personnel de direction de la Ville de Québec* et de déclarer la titulaire de ce poste à titre d'employée en surnombre, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire;
- 4° de la création de la Division du développement des affaires et des partenariats internationaux, du poste de directeur de la Division du développement des affaires et des partenariats internationaux, ainsi que du titre d'emploi, dont la classe sera à évaluer par le comité d'évaluation de postes des emplois régis par l'*Association du personnel de direction de la Ville de Québec*;
- 5° de la création du poste de directeur adjoint à la direction de l'*Office du tourisme de Québec*, ainsi que de son titre d'emploi, classe qui sera à évaluer par le comité d'évaluation de postes des emplois régis par l'*Association du personnel de direction de la Ville de Québec*;
- 6° au Service des ressources humaines de procéder à la dotation du poste de directeur adjoint;
- 7° de la modification de l'emploi et du poste de directeur de la Section de la communication et du marketing (poste no 42103), classe 3, en un emploi de directeur de la Division de la communication et du marketing (CRB 34300), classe 3 des emplois régis par l'*Association du personnel de direction de la Ville de Québec*;

- 8° au Service des finances de procéder aux virements budgétaires requis;
- 9° au Service des ressources humaines d'effectuer la mise à jour de la nomenclature des emplois du personnel de direction selon les termes des recommandations précédentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1104 Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la rue Dorchester et la rue de la Couronne - Arrondissement de La Cité-Limoilou - TM2019-285 (Ra-2169)

Les membres du conseil consentent à l'unanimité de procéder à une correction de l'exposé de la situation du sommaire décisionnel, afin de remplacer la mention « Des Rivières » par « La Cité-Limoilou ».

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement :

Rue Dorchester

Sur le côté est, sur le tronçon compris entre la rue du Prince-Édouard et la rue de la Reine, la norme suivante est en vigueur :

« 1° à partir de la rue du Prince-Édouard, en direction sud, jusqu'à la rue de la Reine, un tarif pour le stationnement est imposé aux véhicules routiers. »

Cette norme est remplacée par la suivante :

« 1° à partir de la rue du Prince-Édouard, en direction sud, jusqu'à la rue de la Reine, il est interdit de stationner un véhicule routier au-delà d'une période de 60 minutes, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi, excepté pour un détenteur d'un permis de stationnement de la zone 14. »

Rue de la Couronne

Sur le côté ouest, sur le tronçon compris entre la rue du Prince-Édouard et la rue de la Reine, la norme suivante est en vigueur :

« 1° à partir de la rue du Prince-Édouard, en direction sud, jusqu'à la rue de la Reine, un tarif pour le stationnement est imposé aux véhicules routiers. »

Cette norme est remplacée par la suivante :

« 1° à partir de la rue du Prince-Édouard, en direction sud, jusqu'à la rue de la Reine, il est interdit de stationner un véhicule routier au-delà d'une période de 60 minutes, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi, excepté pour un détenteur d'un permis de stationnement de la zone 12. »

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Adoption des règlements

CV-2019-1105 *Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil à la suite de la réduction du nombre d'arrondissements afin d'ajuster la rémunération et de tenir compte des modifications apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux, R.V.Q. 2670 - **DG2019-063 (Ra-2161)***

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil à la suite de la réduction du nombre d'arrondissements afin d'ajuster la rémunération et de tenir compte des modifications apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux, R.V.Q. 2670;*
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau,

Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-1106 *Règlement sur le programme de subvention relatif à l'installation de branchements privés d'eau potable dans les secteurs où la contamination de puits artésiens privés est démontrée, R.V.Q. 2809 - PA2019-155 (Ra-2165)*

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le programme de subvention relatif à l'installation de branchements privés d'eau potable dans les secteurs où la contamination de puits artésiens privés est démontrée*, R.V.Q. 2809.

Monsieur le conseiller Raymond Dion demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 15 Contre : 5

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-1107 *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de construction d'un marché public dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2815 - DE2019-293 (Ra-2164)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de construction d'un marché public dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2815.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1108 *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Vieux-Québec pour l'exercice financier 2019, R.V.Q. 2821 - DE2019-301 (Ra-2164)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Vieux-Québec pour l'exercice financier 2019, R.V.Q. 2821.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1109 *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à l'assujettissement de certains sites de bâtiments à valeur patrimoniale présumée, R.V.Q. 2823, tel que modifié - PA2019-166 (Ra-2169)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Elle mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à l'assujettissement de certains sites de bâtiments à valeur patrimoniale présumée, R.V.Q. 2823, tel que modifié.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le vice-président déclare la séance close à 21 h 16.

Vincent Dufresne
Vice-président

Sylvain Ouellet
Greffier

Sylvain Légaré
Vice-président substitut

SO/ir